

le compromis juridique et politique de 1958

Par **killon**, le **04/02/2007** à **11:25**

bonjour à tous!

voilà j'ai attaqué le 2nd semestre en 1ère année et me voilà avec une dissertation pas évidente ... " le compromis juridique et politique de 1958"

en problématique j'ai pensé à 2 choses: en quoi la politique de De Gaulle a influencé le régime parlementaire" ou " comment le compromis entre le parlement et De Gaulle s'est-il mis en place"?

D'après-vous y-en-a-t-il une de valable?

Puis mon plan serait celui ci:

I- les conditions du retour de De Gaulle

A- la loi du 3 juin 1958 comme condition

B- la volonté de De Gaulle (le régime présidentiel)

II- La mise en place du compromis

A-rupture avec les régimes parlementaires précédents

B- une mise en place d'une volonté parlementaire mêlée à la présidentielle

Est-ce convaincant? lol

j'aimerais votre avis sur la question merci d'avance!

Par **akhela**, le **04/02/2007** à **19:55**

j'aime bien la 1er problématique et le plan c'est assez bien pensé (à priori il faut voir ce que tu met en dessous des titres).

Par **ptouhari**, le **05/02/2007** à **21:27**

Je ne crois pas que les problématiques proposées répondent parfaitement au sujet. En effet, le politique de de Gaulle n'a pas influencé tant que ça le régime parlementaire. Je dirai plutôt que c'est la pratique gaullienne de la constitution de 1958 qui a modifié la donne, étant entendu que le régime reste constitutionnellement un régime parlementaire.

En revanche, je pense qu'il faut montrer comment s'est opéré le compromis de 1958. Cela signifie qu'il faut montrer comment les gaullistes, Debré en particulier (voir son discours en 1958), ont fait pour préserver le régime parlementaire (le compromis juridique: un régime parlementaire mais rationalisé) et comment la pratique politique de la constitution a permis une lecture présidentialisée de ce régime parlementaire.

Bien sur ce ne sont là que des idées en vrac mais je pense qu'elles peuvent coller au sujet.

Par **Grenadine41**, le **07/02/2007** à **15:12**

Coucou, moi aussi j'ai cette dissertation à faire pr vendredi! j'ai déjà mon plan détaillé mais je voulais savoir vos avis!

Problématique: Connaissant les arrières pensées des deux parties : les parlementaires ayant comme objectif de remercier de Gaulle après avoir réglé la crise algérienne et le Général de Gaulle voulant profiter de cette crise pour imposer une nouvelle Constitution : peut-on dire que ce compromis soit égalitaire entre les deux parties?

Plan :

I - un compromis entre les parlementaires et le général de Gaulle

A- pr un gvt stable

1- règlement du pb algérien

2- Idée d'une nouvelle constitution

B- La loi du 3 juin 1958

1- lien symbolique entre la IV et la V république.

2- Encadrement du pouvoir constituant.

II- Mais finalement, compromis à l'avantage du général de Gaulle.

A- Encadrement du parlement

1- Exécutif fort

2- Mesures d'affaiblissement du Parlement

B- Elargissement du suffrage pour l'élection présidentielle

1- Une plus grde légitimité => président > parlementaires

2- Résultat des pensées Gaulliennes => discours de Bayeux 1946

Voilà voilà merci bien ^^